

Laboratorios Conda S.A - YEAST NITROGEN BASE SIN AMINO ÁCIDOS Y SIN SULFATO AMÓNICO - YEAST NITROGEN BASE W/O ADDED AMINO ACIDS AND W/O AMMONIUM SULFATE 1553

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit: Laboratorios Conda S.A - YEAST NITROGEN BASE SIN AMINO ÁCIDOS Y SIN

SULFATO AMÓNICO - YEAST NITROGEN BASE W/O ADDED AMINO ACIDS

AND W/O AMMONIUM SULFATE

1553

Autres moyens d'identification:

Pas pertinent

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes: Mode de culture. Uniquement pour usage utilisateur professionnel.

Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Laboratorios Conda S.A C/ La Forja, Nº 9

28850 Torrejón de Ardoz - Madrid - Spain Tél.: +34 761 02 00 - Fax: 916568228

qa@condalab.com www.condalab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Centro Nacional de Toxicología. Horario continuado 24 horas. Teléfono de

contacto: +34 915620420

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas classé comme dangereux

2.2 Éléments d'étiquetage:

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Mentions de danger:

Pas pertinent

Conseils de prudence:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la législation actuelle de traitement des déchets

Informations complémentaires:

EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS **

3.1 Substances:

Non concerné

3.2 Mélanges:

Description chimique: Mélange de substances

Composants:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) nº1907/2006 (point 3), le produit contient::

** Modifications par rapport à la version précédente

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Date d'établissement: 08/05/2018 Révision: 20/02/2023 Version: 6 (substitue 5) Page 1/14



Laboratorios Conda S.A - YEAST NITROGEN BASE SIN **AMINO ÁCIDOS Y SIN SULFATO AMÓNICO - YEAST** NITROGEN BASE W/O ADDED AMINO ACIDS AND W/O AMMONIUM SULFATE 1553

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS ** (suite)

Identification		Nom chimique /classification	Concentratio n
CAS: 10043-52-4	chlorure de calciur	n ¹ ATP CLP00	
EC: 233-140-8 Index: 017-013-00-2 REACH:01-2119494219-28- XXXX	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319 - Attention	2 - <10 %
CAS: 10043-35-3	Acide borique 2	ATP ATP17	
EC: 233-139-2 Index: 005-007-00-2 REACH:01-2119486683-25- XXXX	Règlement 1272/2008	Repr. 1B: H360FD - Danger	<0,25 %
CAS: 59-67-6	Acide nicotinique	2 Auto classifiée	
EC: 200-441-0 Index: Non concerné REACH:01-2119968267-24- XXXX	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319 - Attention	<0,25 %
CAS: 7446-19-7	Sulfate de zinc mo	nohydraté ² Auto classifiée	
EC: 231-793-3 Index: Non concerné REACH:01-2119474684-27- XXXX	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410; Eye Dam. 1: H318 - Danger	<0,25 %
CAS: 7705-08-0	Trichlorure de fer	2 Auto classifiée	
EC: 231-729-4 Index: Non concerné REACH:01-2119497998-05- XXXX	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Eye Dam. 1: H318; Met. Corr. 1: H290; Skin Irrit. 2: H315 - Danger	<0,25 %
CAS: 7758-05-6	Iodate de potassiu	m ² Auto classifiée	
EC: 231-831-9 Index: Non concerné REACH:01-2119920996-25- XXXX	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Ox. Sol. 2: H272; Skin Irrit. 2: H315; STOT SE 3: H335 - Oanger	<0,25 %
CAS: 7758-99-8 EC: 231-847-6	Copper sulfate per	tahydrate ² ATP ATP17	
Index: 029-023-00-4 REACH:01-2119520566-40- XXXX	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410; Eye Dam. 1: H318 - Danger	<0,25 %
CAS: 59-30-3 EC: 200-419-0	Acide folique 2	Non classifiée	
Index: Non concerné REACH:01-2120741923-52- XXXX	Règlement 1272/2008		<0,25 %

Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2020/878 Les substances énumérées volontairement qui ne répondent à aucun des critères énoncés dans le règlement (UE) n° 2020/878

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

Autres informations:

	Identification		Facteur M
Sulfate de zinc mond	hydraté	Aigus	10
CAS: 7446-19-7	EC: 231-793-3	Chronique	1
Copper sulfate penta	Copper sulfate pentahydrate		10
CAS: 7758-99-8	•••		1

^{**} Modifications par rapport à la version précédente

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Par inhalation:

Il s'agit d'un produit jugé non dangereux par inhalation. Il est toutefois recommandé, en cas de symptômes d'intoxication d'enlever la personne affectée du lieu d'exposition, de lui fournir de l'air propre et de la maintenir au repos. Demander des soins médicaux si les symptômes persistent.

Par contact cutané:

Date d'établissement: 08/05/2018 Révision: 20/02/2023 Version: 6 (substitue 5) Page 2/14



Laboratorios Conda S.A - YEAST NITROGEN BASE SIN AMINO ÁCIDOS Y SIN SULFATO AMÓNICO - YEAST NITROGEN BASE W/O ADDED AMINO ACIDS AND W/O AMMONIUM SULFATE 1553

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS (suite)

Il s'agit d'un produit jugé non dangereux par contact avec la peau. Il est toutefois recommandé, en cas de contact avec la peau d'enlever les vêtements et les chaussures contaminés, de rincer la peau ou de faire prendre une douche à la personne affectée, si besoin avec de l'eau froide en abondance et un savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin.

Par contact avec les yeux:

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après le nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration:

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas pertinent

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. Utiliser de préférence de l'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pas pertinent

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pour les non-secouristes:

Balayer, récupérer à la pelle ou par d'autres moyens et conserver le produit dans des récipients adaptés et hermétiques pour une éventuelle réutilisation ou élimination.

Pour les secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:



Laboratorios Conda S.A - YEAST NITROGEN BASE SIN AMINO ÁCIDOS Y SIN SULFATO AMÓNICO - YEAST NITROGEN BASE W/O ADDED AMINO ACIDS AND W/O AMMONIUM SULFATE 1553

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (suite)

Nous préconisons:

Balayer, récupérer à la pelle ou par d'autres moyens et conserver le produit dans des récipients adaptés et hermétiques pour une éventuelle réutilisation ou élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.-Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail concernant la manipulation des chargements à la main. Ordonner et ranger et procéder à l'élimination moyennant des méthodes sûres (chapitre 6).

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie, dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.-Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Privilégiez le nettoyage par aspiration. En raison de la nature dangereuse du produit par inhalation, toute méthode de nettoyage impliquant une exposition au produit par cette voie d'exposition (balayage, etc.) n'est pas recommandée

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Mesures techniques de stockage

Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré

B.-Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail: Poussières réputées sans effet spécifique: VLEP 8h = 7 mg/m3, VLEP 8h (fraction alvéolaire) = 3,5 mg/m3

8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Date d'établissement: 08/05/2018 Révision: 20/02/2023 Version: 6 (substitue 5) Page 4/14



Laboratorios Conda S.A - YEAST NITROGEN BASE SIN AMINO ÁCIDOS Y SIN SULFATO AMÓNICO - YEAST NITROGEN BASE W/O ADDED AMINO ACIDS AND W/O AMMONIUM SULFATE 1553

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la règlementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.-Protection respiratoire.

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou dans le cas où la limite d'exposition professionnelle serait dépassée.

C.-Protection spécifique pour les mains.

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection des mains obligatoire	Gants de protection contre les risques mineurs	CATI		Remplacer les gants en cas de détérioration. Pour les périodes d'exposition prolongées du produit, il est recommandé aux utilisateurs professionnels/industriels d'utiliser des gants CE III, conformément aux normes EN 420 et EN 374

Étant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable de manière fiable et par conséquent ils devront être controlés avant leur utilisation.

D.-Protection du visage et des yeux

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections		EN 166:2002 EN ISO 4007:2018	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s´il y a un risque d'éclaboussements.

E.- Protection du corps

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
	Vêtements de travail	CATI		Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 6529:2001, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013, EN 464:1994
	Chaussures de travail antidérapantes	CATII	EN ISO 20347:2012	Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 20345 et EN 13832-1

F.- Mesures complémentaires d'urgence

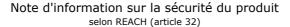
ĺ	Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
	+	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	*	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011
	Douche d'urgence		Rincer œil	

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

Date d'établissement: 08/05/2018 Révision: 20/02/2023 Version: 6 (substitue 5) **Page 5/14**

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -





Laboratorios Conda S.A - YEAST NITROGEN BASE SIN AMINO ÁCIDOS Y SIN SULFATO AMÓNICO - YEAST NITROGEN BASE W/O ADDED AMINO ACIDS AND W/O AMMONIUM SULFATE 1553

Pas pertinent *

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

Aspect physique:

État physique à 20 °C: Solide

Aspect: Caractéristique

Couleur: Ambre

Odeur: Caractéristique Seuil olfactif: Pas pertinent *

Volatilité:

Température d'ébullition à pression

atmosphérique:

Pression de vapeur à 20 °C:

Pas pertinent *

Pression de vapeur à 50 °C:

Pas pertinent *

Pas pertinent *

Pas pertinent *

Caractéristiques du produit:

Masse volumique à 20 °C: 2369,4 kg/m³

Densité relative à 20 °C: 2,369

Viscosité dynamique à 20 °C: Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 20 °C: Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 40 °C: Pas pertinent *
Concentration: Pas pertinent *

pH: 4,3 - 4,7

Densité de vapeur à 20 °C:

Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C:

Pas pertinent *

Solubilité dans l'eau à 20 °C:

Pas pertinent *

Propriété de solubilité:

Pas pertinent *

Pas pertinent *

Point de fusion/point de congélation:

Pas pertinent *

Pas pertinent *

Inflammabilité:

Point d'éclair:

Inflammabilité (solide, gaz):

Température d'auto-ignition:

Limite d'inflammabilité inférieure:

Limite d'inflammabilité supérieure:

Pas pertinent *

Pas pertinent *

Explosivité (Solide):

Limite inférieure d'explosivité: Pas pertinent *
Limite supérieure d'explosivité: Pas pertinent *

Caractéristiques des particules:

Diamètre équivalent médian: Pas pertinent *

9.2 Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives: Pas pertinent *
Propriétés comburantes: Pas pertinent *

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Date d'établissement: 08/05/2018 Révision: 20/02/2023 Version: 6 (substitue 5) Page 6/14



Laboratorios Conda S.A - YEAST NITROGEN BASE SIN AMINO ÁCIDOS Y SIN SULFATO AMÓNICO - YEAST NITROGEN BASE W/O ADDED AMINO ACIDS AND W/O AMMONIUM SULFATE 1553

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Substances ou mélanges corrosifs pour les

Pas pertinent *

métaux:

Chaleur de combustion: Pas pertinent *

Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) Pa

Pas pertinent *

de composants inflammables:

Autres caractéristiques de sécurité:

Tension superficielle à 20 °C:

Indice de réfraction:

Pas pertinent *

Pas pertinent *

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Eviter les acides forts	Non applicable	Précaution	Précaution	Éviter les alcalins ou les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIOUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIOUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition : A- Ingestion (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- B- Inhalation (effets aigus):

Date d'établissement: 08/05/2018 Révision: 20/02/2023 Version: 6 (substitue 5) Page 7/14



Laboratorios Conda S.A - YEAST NITROGEN BASE SIN AMINO ÁCIDOS Y SIN SULFATO AMÓNICO - YEAST NITROGEN BASE W/O ADDED AMINO ACIDS AND W/O AMMONIUM SULFATE 1553

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):
 - Contact avec la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances classées dangereuses par contact avec la peau. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Contact avec les yeux: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):
 - Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - IARC: Trichlorure de fer (1); Acide 4-aminobenzoïque (3)
 - Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
 - Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- E- Effets de sensibilisation:
 - Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Cutané: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.

- G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:
 - Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
 - Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

Autres informations:

Pas pertinent

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	Toxio	cité sévère	Genre
chlorure de calcium	DL50 orale	2301 mg/kg	Rat
CAS: 10043-52-4	DL50 cutanée	5100 mg/kg	Lapin
EC: 233-140-8	CL50 inhalation	Pas pertinent	

Date d'établissement: 08/05/2018 Révision: 20/02/2023 Version: 6 (substitue 5) Page 8/14



Laboratorios Conda S.A - YEAST NITROGEN BASE SIN AMINO ÁCIDOS Y SIN SULFATO AMÓNICO - YEAST NITROGEN BASE W/O ADDED AMINO ACIDS AND W/O AMMONIUM SULFATE 1553

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

Identification	Toxi	cité sévère	Genre
Acide borique	DL50 orale	4080 mg/kg	Rat
CAS: 10043-35-3	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 233-139-2	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Acide nicotinique	DL50 orale	7000 mg/kg	Rat
CAS: 59-67-6	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 200-441-0	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Trichlorure de fer	DL50 orale	1300 mg/kg	La souris
CAS: 7705-08-0	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	Lapin
EC: 231-729-4	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Copper sulfate pentahydrate	DL50 orale	481 mg/kg	Rat
CAS: 7758-99-8	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 231-847-6	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Acide folique	DL50 orale	10000 mg/kg	La souris
CAS: 59-30-3	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 200-419-0	CL50 inhalation	Pas pertinent	

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres informations

Pas pertinent

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

12.1 Toxicité:

Toxicité sévère:

Identification		Concentration	Espèce	Genre
chlorure de calcium	CL50	4630 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
CAS: 10043-52-4	CE50	2400 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 233-140-8	CE50	27000 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	Algue
Acide borique	CL50	447 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss	Poisson
CAS: 10043-35-3	CE50	Pas pertinent		
EC: 233-139-2	CE50	Pas pertinent		
Sulfate de zinc monohydraté	CL50	0,43 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss	Poisson
CAS: 7446-19-7	CE50	Pas pertinent		
EC: 231-793-3	CE50	Pas pertinent		
Trichlorure de fer	CL50	21,84 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
CAS: 7705-08-0	CE50	9,6 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 231-729-4	CE50	Pas pertinent		
Iodate de potassium	CL50	350 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss	Poisson
CAS: 7758-05-6	CE50	129 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 231-831-9	CE50	460 mg/L (72 h)	N/A	Algue
Copper sulfate pentahydrate	CL50	0,81 mg/L (96 h)	Cyprinus carpio	Poisson
CAS: 7758-99-8	CE50	Pas pertinent		
EC: 231-847-6	CE50	Pas pertinent		

Toxicité chronique:

Date d'établissement: 08/05/2018 Révision: 20/02/2023 Version: 6 (substitue 5) Page 9/14



Laboratorios Conda S.A - YEAST NITROGEN BASE SIN AMINO ÁCIDOS Y SIN SULFATO AMÓNICO - YEAST NITROGEN BASE W/O ADDED AMINO ACIDS AND W/O AMMONIUM SULFATE 1553

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification		Concentration	Espèce	Genre
chlorure de calcium	NOEC	230 mg/L	Oncorhynchus mykiss	Poisson
CAS: 10043-52-4 EC: 233-140-8	NOEC	481 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
Acide borique	NOEC	11,2 mg/L	Pimephales promelas	Poisson
CAS: 10043-35-3 EC: 233-139-2	NOEC	25,9 mg/L	Hyalella azteca	Crustacé
Sulfate de zinc monohydraté	NOEC	0,44 mg/L	Oncorhynchus mykiss	Poisson
CAS: 7446-19-7 EC: 231-793-3	NOEC	Pas pertinent		
Iodate de potassium	NOEC	6170000 mg/L	N/A	Poisson
CAS: 7758-05-6 EC: 231-831-9	NOEC	14 mg/L	Daphnia magna	Crustacé

12.2 Persistance et dégradabilité:

Non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Informations spécifiques à la substance:

Identification	Potentiel de bioaccumulation		
Acide borique	FBC	0	
CAS: 10043-35-3	Log POW	-0,76	
EC: 233-139-2	Potentiel	Bas	

12.4 Mobilité dans le sol:

Identification	L'absor	L'absorption/désorption		Volatilité	
Iodate de potassium	Koc	31	Henry	Pas pertinent	
CAS: 7758-05-6	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Pas pertinent	
EC: 231-831-9	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent	

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes:

Non décrits

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n °1357/2014)
16 05 09	produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08	Non dangereux

Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):

Pas pertinent

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le produit luimême dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:



Laboratorios Conda S.A - YEAST NITROGEN BASE SIN **AMINO ÁCIDOS Y SIN SULFATO AMÓNICO - YEAST** NITROGEN BASE W/O ADDED AMINO ACIDS AND W/O **AMMONIUM SULFATE** 1553

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION (suite)

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) nº1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées. Décret nº 2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre des marchandises dangereuses:

En application de l'ADR 2023 et RID 2023:

14.1 Numéro ONU ou numéro Pas pertinent

d'identification:

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU:

Pas pertinent

14.3 Classe(s) de danger pour Pas pertinent

le transport:

Étiquettes: 14.4 Groupe d'emballage: Pas pertinent

Pas pertinent

14.5 Dangereux pour

Non

l'environnement:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales: code de restriction en

Pas pertinent Pas pertinent

tunnels:

Propriétés physico-

voir rubrique 9

chimiques:

Quantités limitées:

Pas pertinent

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

Pas pertinent

Transport de marchandises dangereuses par mer:

En application au IMDG 40-20:

14.1 Numéro ONU ou numéro Pas pertinent

d'identification:

14.2 Désignation officielle de

Pas pertinent

transport de l'ONU:

14.3 Classe(s) de danger pour Pas pertinent le transport:

Pas pertinent

Étiquettes: 14.4 Groupe d'emballage:

Pas pertinent

14.5 Polluants marins:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales:

Pas pertinent

Codes EmS:

Propriétés physico-

voir rubrique 9

chimiques:

Pas pertinent

Quantités limitées:

Pas pertinent

Groupe de ségrégation: 14.7 Transport maritime en

Pas pertinent

vrac conformément aux instruments de l'OMI:

Transport de marchandises dangereuses par air:

En application au IATA/ICAO 2023:

Date d'établissement: 08/05/2018 Révision: 20/02/2023 Version: 6 (substitue 5) Page 11/14



Laboratorios Conda S.A - YEAST NITROGEN BASE SIN AMINO ÁCIDOS Y SIN SULFATO AMÓNICO - YEAST NITROGEN BASE W/O ADDED AMINO ACIDS AND W/O **AMMONIUM SULFATE** 1553

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

14.1 Numéro ONU ou numéro Pas pertinent

d'identification:

Pas pertinent

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

14.3 Classe(s) de danger pour Pas pertinent

le transport:

Étiquettes:

Pas pertinent Pas pertinent

14.4 Groupe d'emballage: 14.5 Dangereux pour

Non

l'environnement:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Propriétés physico-

voir rubrique 9

chimiques:

14.7 Transport maritime en

Pas pertinent

vrac conformément aux instruments de l'OMI:

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Acide borique

Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Pas pertinent

Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Acide borique (Type de produits 8); Copper sulfate pentahydrate (Type de produits 2)

RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux : Pas pertinent

Seveso III:

Pas pertinent

Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, Tableaux des maladies professionnelles (Régime général), etc...):

Tableaux des maladies professionnelles (Régime général) 78: Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -Date d'établissement: 08/05/2018 Révision: 20/02/2023 Version: 6 (substitue 5) Page 12/14



Laboratorios Conda S.A - YEAST NITROGEN BASE SIN AMINO ÁCIDOS Y SIN SULFATO AMÓNICO - YEAST NITROGEN BASE W/O ADDED AMINO ACIDS AND W/O AMMONIUM SULFATE 1553

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (suite)

Avis du 06/04/14 (JORF n°0082) aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval qui disposent de nouvelles informations susceptibles d'entraîner une modification des éléments de classification et d'étiquetage harmonisés d'une substance chimique.

Décret n° 2012-530 du 19 avril 2012 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des substances et mélanges, adaptation au droit européen et régime de sanctions.

Les risques chimiques : article L 44111 et suivants du code du travail.

Principes généraux de prévention, article L 41211 et suivants du code du travail.

Article 256 de la loi n° 2010788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Ordonnance n° 2010-1232 du 21 octobre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière d'environnement.

Ordonnance n° 2011-1922 du 22 décembre 2011 portant adaptation du code du travail, du code de la santé publique et du code de l'environnement au droit de l'Union européenne en ce qui concerne la mise sur le marché des produits chimiques.

Décret n° 2011828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets.

Ordonnance n° 20101579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.

Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012 Arrêté définissant le contenu du dossier de demande de sortie du statut de déchet.

Décret N° 2012602 du 30 avril 2012 relatif à la procédure de sortie du statut de déchet.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES.RÉGIME GÉNÉRAL. Aide-mémoire juridique TJ 19

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE):

- 1.- NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES (Seveso III) Article Annexe (3) à l'article R 5119 du code de l'environnement
- 2.- Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- 3.-Nomenclature des installations classées, v50bis Février 2021
- 4.-Guide technique-Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection del'environnement (INERIS)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) Nº 1907/2006 (RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION)

Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (RUBRIQUE 3):

· Substances retirées

sulfate de fer (II) · 7(H2O) (7782-63-0)

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Date d'établissement: 08/05/2018 Révision: 20/02/2023 Version: 6 (substitue 5) Page 13/14



Laboratorios Conda S.A - YEAST NITROGEN BASE SIN AMINO ÁCIDOS Y SIN SULFATO AMÓNICO - YEAST NITROGEN BASE W/O ADDED AMINO ACIDS AND W/O AMMONIUM SULFATE 1553

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)

Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long

Eye Dam. 1: H318 - Provoque de graves lésions des yeux. Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. Met. Corr. 1: H290 - Peut être corrosif pour les métaux. Ox. Sol. 2: H272 - Peut aggraver un incendie, comburant. Repr. 1B: H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.

Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3: H335 - Provoque une irritation cutanee.

Procédé de classement:

Pas pertinent

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

Sources de documentation principale:

http://echa.europa.eu http://eur-lex.europa.eu

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

DCO: Demande chimique en oxygène

DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours

FBC: Facteur de bioconcentration

DL50: Dose létale 50

CL50: Concentration létale 50 CE50: Concentration effective 50

Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau UFI: identifiant unique de formulation

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

Note d'information sur la sécurité des produits établie conformément à l'article 32 du règlement (CE) 1907/2006 (REACH), le présent document ne constitue pas une Fiche de Données de Sécurité conformément à l'article 31 du règlement (CE) n ° 1907/2006, la génération de la Fiche de données de sécurité n'étant pas obligatoire pour ce type de produit

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

Date d'établissement: 08/05/2018 Révision: 20/02/2023 Version: 6 (substitue 5) **Page 14/14**